



TAX SHELTER

PRÉSENTÉ PAR JOSEPH DELRÉE, ÉCONOMISTE

TAX SHELTER des start-up

Une opportunité pour les starters

UN AVANTAGE FISCAL POUR LES PERSONNES
PHYSIQUES QUI
INVESTISSENT DANS LES START-UP BELGES

SITUATION FINANCIERE INTERNATIONALE : LES CREDITS

BANQUE CENTALE EUROPEENE

MONETARY EASING=EMISSION DE MONNAIE NOUVELLE 20 A 50 MILLIARDS CHAQUE MOIS= AUGMENTATION LIQUIDITES DES BANQUES=BAISSE DES TAUX DE L'INTERET.

DONT PROFITENT LE PLUS :

- LES ETATS
- LES ENTREPRISES MULTINATIONALES
- LES HIGH NETWORTH INDIVIDUALS

Ceci n'aide pas les Start Up dans leurs démarrages

FMI

RECOMMANDATION DE LIMITATION DES CREDITS VU DEVELOPPEMENT BULLE FINANCIERE IMMOBILIERE PAR :

- AUGMENTATION DU COEFFICIENT COUVERTURE EN CAPITAL DES BANQUES RATIOS COOK,...
- REDUCTION DES MONTANTS EMPRUNTABLES PAR RAPPORT A LA VALEUR DES BIENS
- REDUCTION DES POSSIBILITES D'EMPRUNT POUR LES TENEURS DE PROJETS VU RAPPORT REVENUS/CREDITS AUGMENTE

Ceci n'aide pas les start up vu que les teneurs de projet propriétaires d'un bien immobilier pourront plus difficilement le mettre en garantie pour obtenir un crédit = Réduction des possibilités d'emprunt

Baisse potentielle du marché immobilier avec pertes probables sur les acquisitions immobilières nouvelles

Resserrement supplémentaire POSSIBLE du marché du crédit pour le développement

Législation

LOI PROGRAMME DU 10 AOUT 2015

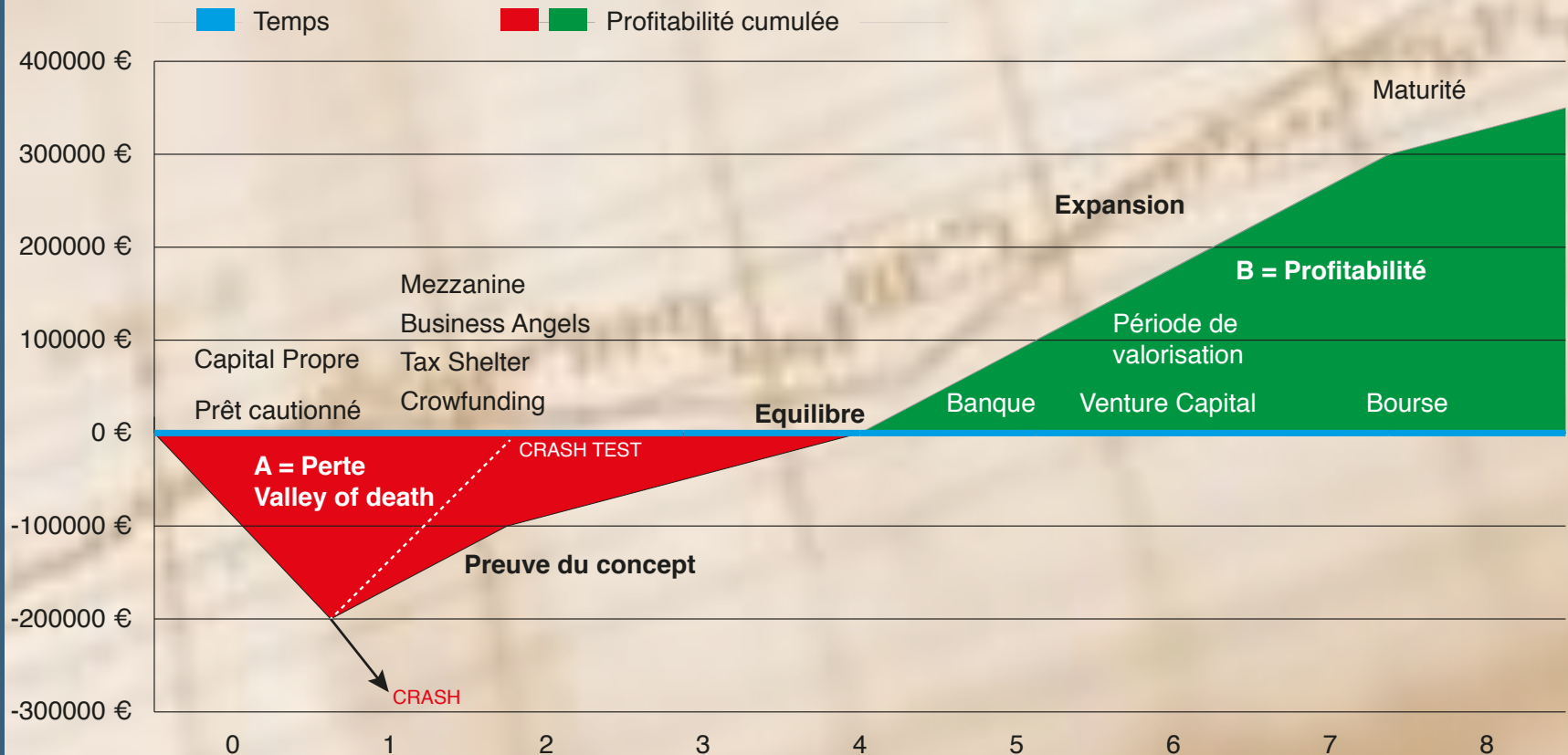
TAX SHELTER POUR LES ENTREPRISES STARTERS

CODE DES IMPÔTS SUR LE REVENU CIE 1992 ARTICLE 145/26

LOI DU 16 JUIN 2006 RELATIVE AUX OFFRES PUBLIQUES D'INSTRUMENTS
DE PLACEMENT

LOI DU 18 DÉCEMBRE 2016 RELATIVE À L'ORGANISATION ET
L'ENCADREMENT DU CROWDFUNDING EN MATIÈRE DE FINANCES

Pourquoi le Tax Shelter des start-up



C = Résultat

Pour les mathématiciens : résultat global sur 8 ans = $\int C_0 \rightarrow C_x (B_8 - B_4) - (A_4 - A_0)$

Pour les artistes : c'est égal à zone B - zone A

Définition du Tax-shelter

- TAX = IMPÔT / SHELTER = ABRIS

Législation qui permet aux personnes physiques ayant des revenus professionnels en Belgique de pouvoir déduire de leur impôt, les montants investis dans des start ups sous certaines conditions.

Conditions principales de l'investissement

SOCIÉTÉS BELGES STARTERS DE TYPE TPE OU PME DE MOINS DE 4 ANS

DURÉE MINIMUM DE 4 ANS

Avantage fiscal pour les personnes physiques

- 45% du montant investi dans les TPE
- 30% du montant investi dans les PME

Critères TPE

- Chiffre d'affaires HTVA de moins de 700.000 €
- Moins de 10 employés (en moyenne)
- Total bilantaire inférieur à 350.000 €

Critères PME

- Chiffre d'affaires maximum annuel de 9.000.000 € HTVA
- Moins de 50 employés (en moyenne)
- Total bilantaire inférieur à 4.500.000 €

Investissement dans le Tax Shelter

- Montant maximum global: 250.000 € par entreprise
- Limite d'investissement par année et par investisseur : 100.000 €
- Pas d'apport en nature (quasi apports) dans le Tax Shelter

Exclusion du Tax Shelter

- Dirigeants directs ou indirects et administrateurs de la société cible
- Pas d'exclusion pour leurs familles ni pour les employés de la société cible

Limitation

Participation maximale à tout moment
d'un investisseur éligible au Tax Shelter
= 30% du total du capital

Application des critères TPE/PME

**Si plus d'un critère énoncé TPE/PME
est dépassé pendant plus de 2 ans :**

perte de statut de la TPE
et requalification en PME,

perte de statut de la PME
et requalification en société normale

Gains d'impôts imputables mais non déductibles

Exemple 1

Monsieur X gagne 40.000 € par an avant impôts et paie 14 000 € d'impôts

Sa voisine Madame Y gagne 50.000 € avant impôts et paie 20.000 € d'impôts

Monsieur X investit 50.000 € dans une opération Tax Shelter de type TPE, investit Y 25.000 € dans la société start-up éligible de type TPE de son voisin.

Monsieur X pourrait récupérer des impôts $50.000 \text{ €} \times 45 \% = 22.500 \text{ €}$ mais il ne pourra récupérer que 14.000 €

Madame Y pourrait récupérer des impôts $25.000 \text{ €} \times 45 \% = 11.250 \text{ €}$ et récupèrera 11.250 €

Exemple 2

Madame Z travaille au Grand-Duché de Luxembourg, gagne 60.000 € par an et y paie 12.000 € d'impôts

Madame Z y investit également 50.000 € dans la même TPE

Madame Z pourrait théoriquement récupérer des impôts belges $50.000 \text{ €} \times 45 \% = 22.500 \text{ €}$

Madame Z ne pourra pas bénéficier du Tax Shelter vu que ses revenus sont imposables au Grand-Duché de Luxembourg et non en Belgique.

La déduction fiscale du Tax Shelter concerne les revenus professionnels et assimilés à l'exclusion de tout revenu du capital ou immobilier. Il est pris en considération le revenu imposé conjointement.

L'avantage fiscal ne peut jamais donner lieu à des remboursements d'impôts en dehors des impôts déjà payés en précompte à l'Etat ou à payer.

Politique de la gestion des projets

- Start-up belges de moins 4 ans
- Ayant une activité commerciale, industrielle ou agricole en relation avec la Gaume/Province de Luxembourg
- Investissements initiaux prévus par projets de 25.000 € à 125.000 € (politique de niche)

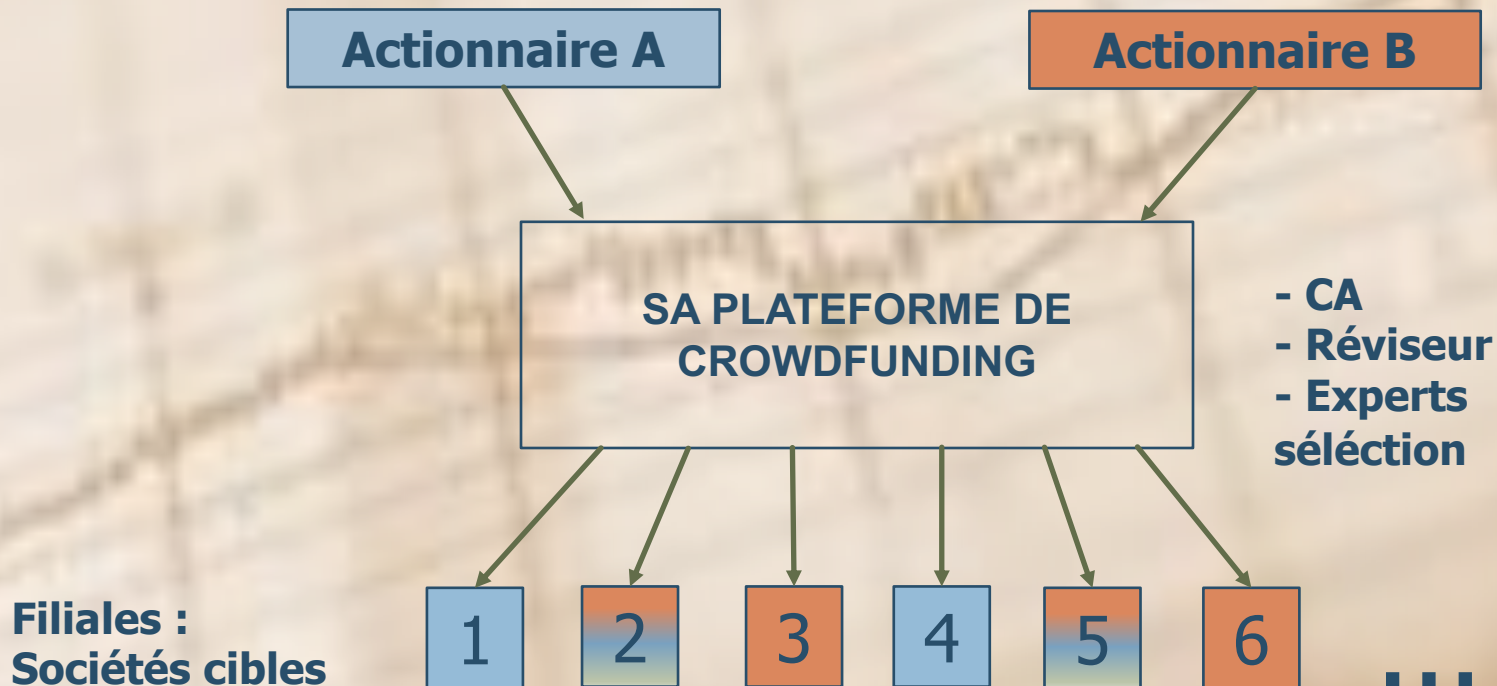
Investissements maximum par projet 250.000 € investisseur qualifié « Tax Shelter Unique »

Politique de la gestion des projets (suite)

- Qualification du teneur de projet
- Ethique du teneur de projet: extrait de casier + situation BNB + assurance RC
- Business plan et plan de trésorerie 3 ans
- Etude de marché et/ou début d'acquisition de clientèle
- Investissement dans la plateforme de façon discrétionnaire par les investisseurs et non le Conseil d'Administration

- Conforme aux droits de l'homme
- À l'environnement
- Aux critères sociaux
- Respect de l'objet social prévu

Principes de la plateforme de financement alternatif



Comment investir?

- Signature d'un bulletin de souscription
- Identification du souscripteur et information sur l'origine de Fonds (lois concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme)
- Passation de l'acte chez le notaire

Dans quelle structure initiale investir?

- SA (Société Anonyme)
- Capital minimum 62.500 € libéré minimum pour 25% sous responsabilité des Administrateurs
- Acte authentique et publication devant le notaire
- Possibilité d'émettre des obligations
- Plan financier
- Conseil d'Administration
- Réviseur
- Experts

Preuves à fournir par les contribuables à l'administration pour bénéficier de l'avantage fiscal

Arrêté royal du 01 avril 2016, article 63/12-1

Emission de documents obligatoires par la société starter :

1. Sommes donnant droit à la réduction, exemple 50.000 €
2. Certification d'éligibilité conformément à l'article 145 paragraphe 3 alinéa 1 du CIE 92
3. Confirmation du taux des réductions applicables selon l'article 145/26 paragraphe 3 alinéa 5 ou 6 de CIE 92
4. Certification que l'ensemble des parts ou actions sont toujours en possession du souscripteur
5. Le souscripteur doit tenir un exemplaire des documents à disposition de l'administration.

Succession

En cas de décès il y a mouvance des actions ou parts de la société cible sans remboursement en $1/48^{\text{ème}}$ des mois qui restent à courir jusqu'à la participation continue dans la start-up ou la plateforme de 48 mois.

Contrôle de la plateforme

- Gouvernance de la FSMA
- Conseil d'Administration de la plateforme; au minimum 2 pers physiques qualifiées, compétentes et éligibles sur le plan éthique
- Réviseur agréé
- Agrément des dossiers par experts différents du CA

LE SCALE UP

- Vu la demande de sociétés plus anciennes , une nouvelle législation a été mise en place le 26 mars 2018 pour aider les sociétés en croissance (le scale-up) qui permet aux investisseurs ou personne physique dans des entreprises entre 5 et 10 ans de pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôt de 25% dans le montant investit.

LE SCALE UP

- Le scale up n'est pas limité à 250 000 € mais à 500.000 €
- La plupart des conditions des taxe-shelter des start-up sont également présentes et dans le taxe shelter des scale up.

Les entrepreneurs

Start-up	PME	Scale-up
Entreprise en Belgique	Entreprise en Belgique	Entreprise en Belgique
< 250 000 € via Tax Shelter	< 250 000 € via Tax Shelter	< 600 000 € via Tax Shelter
< 4 ans	< 4 ans	Entre 4 et 10 ans
< 10 employés	< 100 employés	< 50 employés
Chiffre d'affaires < 200 000 €	Chiffre d'affaires < 3 000 000 €	Chiffre d'affaires < 4 500 000 €
Chiffre d'affaires < 100 000 €	Chiffre d'affaires < 7 500 000 €	Chiffre d'affaires < 9 000 000 €
Réduction de 30% sur charges investissement	Réduction de 30% sur charges investissement	Réduction de 20% sur charges investissement

Conclusion

- La mise en place d'une plateforme de financement alternatif bénéficiant des avantages du taxeshelter en faveur des personnes physiques est un élément essentiel au développement de l'économie locale.
- Le taxe shelter permet en effet d'investir tant dans des sociétés de service (en Gaume nous pensons au tourisme, agriculture, commerce, artisans et petites industries)
- Le tax-shelter est à la finance ce que la production locale est à l'économie de proximité.